

**AVENANT A LA CONVENTION
PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
SUBVENTION SPECIFIQUE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence**
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération du Bureau de la Métropole en date du 07 décembre 2023.

ci-après désigné **« la Métropole »**

ET

L'Association **Association 1 Déchet par Jour**
Cité des associations,
93 La Canebière

siège 13001 MARSEILLE

représentée par Son Président, Monsieur Jérôme ZIOLKOWSKI

ci-après désignée **« l'association »**

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention en date du 08 décembre 2023 approuvée par délibération TCM-009-15132/23/BM, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient, sous forme de subventions, l'association 1Déchet par Jour, lauréate de l'appel à projets « Sensibilisation des usagers et des acteurs du littoral aux enjeux du Contrat de Baie » lancé en 2023, dans le cadre du Contrat de baie de transition.

Suite au bilan très positif de l'année 2024 du projet « Eco-ambassadeurs du littoral » porté par l'association, et afin de poursuivre les objectifs du Contrat de baie, la Métropole souhaite soutenir pour l'année 2025 ce projet.

ARTICLE 1 : DESCRIPTIF DE L'ACTION 2025

Le projet proposé dans le cadre de l'appel à projets « Actions innovantes pour sensibiliser les usagers et les acteurs du littoral à la pollution en milieu aquatique » est le projet « Eco-ambassadeurs du littoral », qui consiste à la co-construction de messages environnementaux, et de nudges, pour faciliter les éco-gestes des clients des cibles qui avaient été identifiées (gestionnaires d'espaces littoraux, professionnels du nautisme, commerçants du littoral, public non averti). En 2024, une affiche a été réalisée, et diffusée aux partenaires, ce qui a permis de sensibiliser de nombreux acteurs locaux. L'année 2025 sera consacrée à :

- Elargir sa diffusion auprès de nouveaux acteurs économiques, mais aussi établissements scolaires, centres sociaux, grand public,
- Enrichir le dispositif d'un guide interactif destiné aux acteurs économiques. Il aura pour but d'accompagner les professionnels dans une démarche écoresponsable en fournissant des solutions concrètes et des outils adaptés à leur secteur d'activité,
- Organiser une campagne de diffusion massive du guide en version numérique.

ARTICLE 2 – COUT DE L'ACTION 2025 ET PARTICIPATION DE LA METROPOLE

Le budget prévisionnel total de l'action est de 20 388€ (hors contributions volontaires) pour l'année 2025.

La participation de la Métropole est fixée à 7000€, soit 34.33% du coût total prévisionnel de l'action.

ARTICLE 3 - DUREE DE LA CONVENTION

La durée du présent avenant est de 1 an au titre de l'exercice 2025, et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Listes des annexes :

Annexe 1 : budget prévisionnel de l'action 2025

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

Le Président

**La Présidente
Martine VASSAL**

ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION POUR 2025

Budget¹ du projet

Année 2025 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	4920	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	13275
prestations graphiste	4920	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	2000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	1500		
Déplacements, missions	500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Métropole Aix- Marseille-Provence	8275
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	10406	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	8392	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	2014	Autres établissements publics	5000
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	766	75 - Autres produits de gestion courante	3500
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	3500
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	2296	fonds propres d'1DPJ	3613
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	20388	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	20388

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	300	87 - Contributions volontaires en nature	300
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	300	875 - Bénévolat	300
TOTAL DONT CVN	20688	TOTAL DONT CVN	20688

La subvention sollicitée de 8275 €, objet de la présente demande représente 40 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.